

QUALIGUIDE 2008 : Stratégie wallonne de Développement Durable

La Région wallonne s'est dotée d'une stratégie régionale de développement durable (SRDD).

Elle répond ce faisant à une demande de la Belgique fédérale, qui rédige sa stratégie nationale de développement durable, et s'inscrit dans la lignée de la récente stratégie européenne de développement durable.

Pour élaborer sa stratégie, le ministre président de la Région wallonne a délégué au ministre Benoît Lutgen, en charge de l'environnement, du tourisme et de l'agriculture le soin de piloter le processus de rédaction. Ce qu'il a fait en collaboration avec la société CAP conseil.

Pour réaliser cette tâche, CAP conseil a été guidé par un comité d'accompagnement composé de représentants du cabinet du ministre de l'environnement, du tourisme et de l'agriculture, du fonctionnaire dirigeant de la direction générale des ressources naturelles et de l'environnement (DGRNE), du conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW), du conseil wallon de l'environnement pour un développement durable (CWEDD) et du conseil supérieur des villes, communes et provinces (CSVCP). En outre, une série d'experts issus des cabinets et administrations concernés par les thèmes de la SRDD ont été désignés afin de relire et confirmer les propos énoncés dans le texte de la stratégie.

Colonne vertébrale du document : les 7 défis majeurs retenus dans la stratégie européenne de développement durable sont adoptés et déclinés chacun selon la réalité de terrain wallonne sous forme d'enjeux spécifiques : changement climatique et énergie propre ; transport durable ; consommation et production durables ; conservation et gestion des ressources naturelles ; santé publique ; inclusion sociale, démographie et migration ; pauvreté dans le monde et défis en matière de développement durable.

Le texte de la stratégie se présente comme suit : la vision wallonne du développement durable et de sa stratégie introduit le document et les sept thèmes retenus.

Chacun de ces 7 thèmes est contextualisé puis décliné en quelques enjeux clés pour la Wallonie. Ces enjeux ont été choisis par l'urgence d'y apporter attention et solution et par leur pertinence en termes à la fois de développement durable et d'intervention wallonne. Si plusieurs de ces enjeux sont partagés par d'autres régions ou pays, la réponse à y apporter est elle spécifique à la Wallonie.

Quatre principes de gouvernance ont été retenus pour encadrer la stratégie et donner le ton de son application : participation et revitalisation de la démocratie, solidarité inter- et intra générationnelle, intégration et décision transversale et évaluation. Ce sont des principes actifs qui annoncent une politique moderne et orientée vers le service aux personnes.

Trois outils transversaux sont définis comme indispensables pour mettre en œuvre la SRDD : la recherche et l'innovation; l'éducation, la formation et la sensibilisation et l'aménagement du territoire. D'application dans chacun des thèmes, ils conditionnent le succès des politiques et actions menées dans une optique de développement durable.

Quatre annexes clôturent le document: la bibliographie et les textes de référence analysés, les politiques stratégiques wallonnes, la lecture thématique des répartitions des compétences en Wallonie et les bonnes pratiques illustrant les enjeux et les thèmes de la SRDD. Ces annexes ont pour vocation d'être dynamiques et d'évoluer en fonction des changements qui les concernent.

A ce jour, le document de SRDD rédigé constitue une première étape. Une seconde étape est prévue qui la complètera en définissant les actions à entreprendre pour en assurer la mise en œuvre. Echancier, moyens et ressources à mobiliser, priorités et indicateurs détailleront les options politiques retenues par la Région wallonne pour s'inscrire activement dans une démarche de développement durable concrète et évolutive.